

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné, Jean-Marie BONNEMAYRE
Président du Conseil National des associations Familiales Laïques

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

Le Conseil National des Associations Familiales Laïques, CNAFAL, est constitué dans les formes et conditions prévues par la loi du 1er juillet 1901.

Il a pour but :

de contribuer au développement de l'idéal laïque dans tous les domaines, au maintien de la laïcité de l'Etat et des institutions publiques ;

la représentation, l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles entendues comme un groupe humain.



Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

BELGHIT Patrick Retraité	CHALOT Jean-François Retraité	JOUANIN Jeannine Retraîtée
BONNEMAYRE Jean-Marie Retraité	CHARRON Patrick Retraité	LEONARD Julien Conseil en statistiques
BROBECKER Claude Responsable de site	DAMON Nicole Retraité	PELLE-PRINTANIER Marie-Odile - retraitée
RICO Claude Retraité	ROUX Jean-Hugues Retraité	TOURNIER Claude Retraité

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2017			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	adhérents	28 591 €	8,5 %
Subventions publiques	UNAF fonds spéciaux ANCV Fonjep FDVA DGCCRF DGCCRF sub locale	112 342.14 € 29 865 € 5 011 € 2 800 € 82 771 € 33 294 €	79,90 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	ABONNEMENTS REVUES	8 734 €	2,62 %
Autres sources de financements	Produits divers ASP CUI CAE Aide emploi tremplin	909 € 13 117.68 € 13 449.97 €	8,26 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2017 : 333 005,73 €			



Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	adhérents	36 328 €	10,10 %
Subventions publiques	UNAF fonds spéciaux	115 537,25 €	75,86 %
	ANCV	34 245 €	
	Fonjep	5 011 €	
	FDVA	4 550 €	
	DGCCRF	81 033 €	
	DGCCRF sub locale	32 594 €	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	ABONNEMENTS REVUES	10 191,60 €	2,8 %
Autres sources de financements	Produits divers	3 060 €	6,28 %
	ASP CUI CAE	8 799,68 €	
	Aide emploi tremplin	10 750 €	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 359 817,88 €			



Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	adhérents	28 090,50 €	
Subventions publiques	UNAF fonds spéciaux	112 342.14 €	
	ANCV	29 865 €	
	Fonjep	5 011 €	
	FDVA	2 800 €	
	DGCCRF	82 771 €	
	DGCCRF sub locale	33 294 €	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	ABONNEMENTS	8 811 €	
	REVUES		
Autres sources de financements	Produits divers	909 €	
	ASP CUI CAE	13 117,68 €	
	Aide emploi tremplin	13 499,97 €	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 333 005,73 €			



**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE
D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

néant

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Monique DUPUY

Nouraddine ETTAJANI

2 administrateurs sur 24 soient **8.33 %** des administrateurs



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à PARIS

Le 7 mai 2018

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)



